## BULLETIN OFFICIEL

DES

## ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE

Nº 10. — Octobre 1859.

Nº 180. — DEPÉCHE du Ministre de la marine portant demande de l'état nominatif des agents payés sur le chapitre VII actuellement employés dans l'Océanie.

(Direction du Matériel, bureau des Constructions navales.)

Paris, le 5 octobre 1859.

Monsieur Le Gouverneur, — Les contre-maîtres, aides-contremaîtres, ouvriers et autres agents payés sur le chapitre VII qui sont envoyés dans les colonies, y reçoivent dans le cours de leur mission des mutations ou avancements sur lesquels j'aurais besoin d'être fixé d'une manière précise, afin de pouvoir suivre facilement la dépense qui leur est relative et déterminer en temps utile la part à leur réserver dans le budget.

En vue de me procurer ces renseignements que les ports ne sont pas toujours en mesure de fournir, je vous prie de vouloir bien m'adresser désormais deux fois par an, à la date du 1er janvier et du 1er juillet, un état nominatif des divers agents payés sur le chapitre VII employés dans la colonie de l'Océanie, avec l'indication du grade du sujet ou port auquel it appartient, de la date de son envoi, des détails de sa solde et toutes autres informations utiles.

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre de la marine, Signé: HAMELIN.

Nº 181. — DÉPÉCHE du Ministre de la marine portant recommandations relatives à l'émission des traites en remboursement des avances au service Marine (modèle de bordercau y annexé).

(Direction de la comptabilité générale : Dépenses d'outre-mer.)

Paris, le 6 octobre 1859.

Monsieur Le Gouvenneur, — D'après la règle, le numérotage des